



Commission des dynamiques territoriales

- 117 Actions transversales dans le domaine des transports

Propositions financières - Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/37

Service Chef de file :

Direction de la mobilité

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits favorisant la mobilité dans le domaine des transports et des déplacements pour 2015. Ils concernent principalement la reconduction de la participation départementale à l'abonnement autoroutier sur l'A4 'Liber-t 67' ainsi que le financement de projets en matière de covoiturage (aires + site internet 67-68).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAT	Direction de la Mobilité	545 000,00
	TOTAL	545 000,00

1171 – Actions transversales dans le domaine des transports Crédits proposés pour le BP 2015 : 545 000 €

Le budget primitif 2015 doit permettre de reconduire la participation départementale à l'abonnement autoroutier sur l'autoroute A4 « Liber-t 67 » pour un montant de 380 000 €. Ce dispositif initié en 1997, est aujourd'hui souscrit par près de 3 000 abonnés, domiciliés ou salariés dans le Bas-Rhin et utilisant l'une des sorties de l'A4 située entre Sarreguemines et Schwindratzheim. Une réduction de 50% leur est accordée sur le trajet quotidien, c'est-à-dire sur un parcours défini à l'avance ("parcours domicile-travail"), ainsi qu'une réduction supplémentaire de 15% sur les autres trajets en-dehors du parcours quotidien. La réduction du "parcours domicile-travail" est supportée conjointement par la SANEF (30%) et le Conseil Départemental (20%).

Il est toutefois à noter que le dispositif bas-rhinois, particulièrement favorable, constitue une rareté sur les réseaux autoroutiers concédés, puisqu'une majorité de collectivités se sont retirées progressivement de ces aides ces 3 dernières années.

Un budget de 165 000 € est inscrit en faveur du covoiturage, dont 140 000 € de crédits d'investissement dans le cadre du schéma départemental des aires de covoiturage adopté en juin 2013. Ces crédits concernent le financement des travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage à Rountzenheim (A35), le paiement des derniers équipements suite à l'extension de l'aire de Sarre-Union (A4) réalisée fin 2014 mais également l'achat de panneaux de signalisation pour labelliser de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants. Par ailleurs, 25 000 € de crédits sont prévus pour la prise en charge des coûts de fonctionnement du site de covoiturage 67-68 réalisé sous forme de groupement de commande avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ce dernier reversera 50% du coût de fonctionnement total (les 25k€ évoqués) sous forme de recettes.

Récapitulatif des montants proposés par mode d'action :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
1171	Actions transversales dans le domaine des transports	545 000,00
	TOTAL	545 000,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le budget primitif 2015.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY